

La technologie Pass-Thru appliquée aux marques du groupe Renault

Présentiel



Public

- Tout intervenant souhaitant exploiter son outil de diagnostic multimarques en mode Pass-Thru à des fins de diagnostic et de réparation sur véhicules du groupe RENAULT



Prérequis

- Disposer d'un outil de diagnostic multimarques éligible au Pass-Thru
- Avoir suivi la formation "Introduction au Pass-Thru et configuration de l'outil de diagnostic"



Durée

7.00 Heures

1 Jour

Effectif

De 2 à 8 Personnes

Objectifs de la formation

- Acquérir des connaissances nécessaires afin d'appréhender les opérations réalisables sur les marques du groupe RENAULT ainsi que les coûts associés
- Etre capable de configurer le support informatique de son outil de diagnostic et de le connecter pendant la formation à un compte constructeur
- Réaliser l'ensemble des opérations après-vente (maintenance, diagnostic, réparation, téléchargement et/ou mise à jour d'un calculateur), quelque-soit le véhicule du groupe RENAULT

Contenu pédagogique

LA THERIE (en salle)

- **Le token Renault**

Création du compte

Achat du token

Configuration du token

- **Téléchargement et installation des logiciels**

Téléchargement

Installation

- **Présentation des modules**

Module de déverrouillage passerelle

Module reprogrammation

Module de configuration automatique

Module d'inviolabilité

ADT (Alliance Diagnostic Tool)

New Dialogys

LA PRATIQUE (en salle ou en atelier)

- **Le token Renault**

Achat du token

Installation des logiciels

Configuration du token

- **Téléchargement et installation des logiciels**

Achat et téléchargement des logiciels Renault

Achat des abonnements et jetons

- **Exploitation des différents logiciels**

Utilisation des logiciels Euro 5 : Module de reprogrammation / Module de configuration automatique / Module de déverrouillage passerelleUtilisation de New Dialogys : Méthodes de réparation / Schémas électriques / Catalogue de pièces de rechange / Bulletins techniques / Méthodes de diagnostic du groupe RenaultMaintenance et réparation avec ADT : Achat d'abonnement ADT / Mise en main ADT / Contrôle de données / Gestion moteur et dépollution / Reprogrammation-Télécodage d'un calculateur / Révision complète / Confort et sécurité

☒ *Modalités d'accès à la formation*

- Plan de formation

❖ *Modalités et méthodes*

- Formation présentielle
- Pédagogie active et participative, alternance d'exercices en salle et de mises en situation pratiques à l'atelier

☛ *Compétences du formateur*

- Formateur spécialisé en pédagogie des adultes et techniques d'animation
- Double compétence technique et pédagogique

❖ *Moyens pédagogiques*

- Diaporama d'animation
- Fourniture d'un support de cours comprenant également les travaux pratiques
- Matériel et pièces pédagogiques

☰ *Modalités d'évaluation d'atteinte des objectifs de la formation*

- Questionnaire individuel d'évaluation des connaissances réalisé en début de stage
- Questionnaire individuel d'évaluation des acquis réalisé en fin de stage

👍 *Modalités d'évaluation de satisfaction à chaud réalisé en fin de stage*

- Questionnaire individuel d'évaluation de satisfaction à chaud réalisé en fin de stage

☛ *Formalisation à l'issue de la formation*

- Une attestation de fin de formation est délivrée à l'issue du stage au stagiaire
- Une copie de la feuille de présence est délivrée à l'entreprise et à l'OPCO

☚ *Personnes en situation de handicap*

- L'ensemble de nos formations sont accessibles à tout public, y compris les personnes en situation de handicap (PSH)
- Pour toute information, contactez notre référent handicap

握手 *Modalités d'acceptation du stagiaire à la formation*

- Le jour du stage, le stagiaire devra se munir :
 - d'une pièce d'identité
 - de sa convocation de stage
 - de vêtements de travail
 - de chaussures de sécurité
- Le stagiaire est également invité à venir à la formation avec :
 - son propre outil de diagnostic
 - ses identifiants aux comptes constructeurs du groupe PSA
 - sa clé TOKEN RENAULT

Tous nos programmes de formation sont établis conformément à l'article L-6313-1 du code du travail

